

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 MAI 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRILIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC.**

Absents excusés : **Pierre JULIEN.**

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Zone Artisanale de la Haute Epine à Saizerais – Vente d'un terrain à la SCI CHAINOU**

N° de délibération : 6

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

L'entreprise Boni Colliard Construction (BCC) à Custines a fait l'objet d'un plan de cession de son activité le 28 décembre 2020 et de la reprise de 47 salariés. Monsieur Thierry GIUSTINIANI a repris l'activité de BCC sous le nom de BETON CONCEPT CREATION et sous forme d'une société par actions simplifiée à actionnaire unique (SASU).

L'entreprise Beton Concept Création est actuellement en location sur le site de Custines qui appartient à la SCI Eiffel dont M. Guy BONI est le gérant.

Le site actuel de Custines n'est plus adapté à l'activité de la nouvelle entreprise.

Monsieur GIUSTINIANI souhaite acquérir les lots 3, 18 et 16 sur la ZAE Haute Epine à Saizerais pour disposer d'une emprise de 10 254 m². Cette acquisition s'effectuera par la SCI CHAINOU. Cet espace est traversé par une ligne haute tension d'Enedis en diagonal sur les lots 18 et 16. A ce jour, depuis le démarrage de la seconde phase de la ZAE à Saizerais, il s'agit de la 1^{ère} et seule opportunité de vente de ces espaces. Cette ligne à haute tension se situant certes à 18-20 m du sol, les contraintes (impossibilité d'activité à moins de 5 m de la ligne) et les potentielles nuisances à proximité n'ont pas permis jusqu'à présent une commercialisation de ces espaces.

Cette proposition d'implantation représente une opportunité à la fois de maintien d'une activité sur le Bassin de Pompey et de commercialisation des parcelles.

Compte tenu des contraintes et de la localisation, il vous est proposé très exceptionnellement de porter ce prix de vente à 20 € HT/m².

L'entreprise BETON CONCEPT CREATION envisage la création d'un espace de bureau, d'un atelier et de locaux d'activités sur ces espaces.

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

Vu le rapport soumis à son examen,
Après avis favorable des domaines,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'un terrain de 10 254 m² à la SCI CHAINOU, destinée à la construction d'un bâtiment et d'espaces d'activités, sur la base de 20 € HT le m² et la signature de l'acte de vente qui devra intervenir dans les 24 mois.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de la Ravinelle à Nancy comme conseil en charge d'établir les actes liés à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an
suscités.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC